

# Ces courriers ne bénéficient pas du tarif Marketing Direct

## NON

Les exemples cités dans cette rubrique permettent d'illustrer les messages ne bénéficiant pas du tarif Marketing Direct et constituent des aides à la compréhension des principes généraux. La liste n'est pas exhaustive.

### Quelques exemples de courriers ne bénéficiant pas du tarif Marketing Direct



- ✓ **Les cartes :**
  - L'envoi de cartes avec option, active ou non, de paiement ou de crédit.
  - L'envoi de cartes privatives d'acheteur, obligatoires afin d'acheter dans un point de vente.
  - L'envoi de cartes d'adhérent ou d'accès, obligatoires pour accéder à un club sportif, culturel, une association, un magasin, etc.
  - L'envoi de cartes d'adhésion à un parti politique, syndicat, etc.
  - L'envoi de cartes d'adhésion de mutuelles ou d'assurance.
- ✓ **Les messages comportant des codes d'accès, mots de passe ou logins :**
  - permettant l'usage de cartes de paiement,
  - donnant accès à des informations ayant un caractère personnel et confidentiel (exemples : informations liées à la santé, aux aides sociales, aux remboursements médicaux, etc.),
  - permettant de consulter des sites de gestion.

- ✓ Les collectes de taxe, appels de fonds, etc.
- ✓ Les convocations, annonces à assemblée générale, assemblée départementale, à une réunion de travail, une réunion statutaire, etc.
- ✓ L'envoi de contrats, d'avenants ou de modifications de tarif entraînant une modification contractuelle.
- ✓ L'envoi de propositions commerciales à des clients avec un message modifiant les dispositions contractuelles en cours.
- ✓ L'envoi de textes réglementaires ou administratifs.
- ✓ L'envoi d'attestations d'assurance, polices d'assurance ou notes de couverture.
- ✓ L'envoi de messages relatifs à une confirmation de réserve de crédit, suite à une proposition commerciale.
- ✓ L'envoi de quittances, reçus, avis de réception, TIP, etc.
- ✓ L'envoi de chèquiers, relevés de compte bancaire, etc.
- ✓ L'envoi de chèques, bons vacances ou tickets restaurants.
- ✓ L'envoi de déclarations de ressources.
- ✓ L'envoi d'avis de passage pour relevé de compteur.
- ✓ L'envoi de factures ou rappels de facture.
- ✓ L'envoi de relevés de points retraite ou points assurance.
- ✓ L'envoi de remboursements.
- ✓ L'envoi de licences ou attestations sportives.
- ✓ L'envoi de messages avec exécution automatique dans le cadre d'une relation contractuelle explicite ou implicite en cours.
- ✓ L'envoi de messages concernant les contrôles sanitaires obligatoires d'animaux, ou conditionnant une subvention.
- ✓ Les convocations aux visites médicales, résultats médicaux.
- ✓ Les résultats d'examens, bulletins scolaires.
- ✓ L'envoi de récépissés fiscaux.
- ✓ L'envoi de messages de résiliation.
- ✓ L'envoi de contrats après une contractualisation.
- ✓ L'envoi d'objets ou de catalogues gratuits dont les frais de port sont pris en charge par le destinataire.